

**Mot du maire - Mai 2021**

La crise que nous endurons a bien des conséquences au premier rang desquelles bien sûr le nombre de ses victimes. La France compte désormais plus de cent mille décès et ce nombre dépasse dramatiquement ce que nous pouvions redouter au printemps 2020. En parallèle, des secteurs entiers de notre économie sont grandement fragilisés ou menacés. De plus, il est constaté aujourd'hui avec le recul d'une année que cette pandémie cause d'autres dégâts moins visibles, car d'ordre psychologique, sur une grande partie de la population. Vivre dans la crainte et la méfiance de l'autre est évidemment préjudiciable à l'équilibre personnel, et on peut penser en premier lieu à nos jeunes enfants qui ont dû apprendre que les autres sont des dangers potentiels, et qu'ils le sont eux-mêmes pour les autres. Cet apprentissage de la menace impalpable est néanmoins indispensable dans l'attente de cette immunité collective tant attendue qui passera certainement par une vaccination massive, autre sujet sensible et clivant en France.

Présent anxiogène, futur incertain, il est bien normal de s'interroger sur l'invisible horizon des jours meilleurs. Ce qui est certain, et nous en prenons régulièrement la mesure, c'est que nous éprouvons la nécessité de retrouver de la fluidité dans nos relations, de la liberté dans nos mouvements et notamment celle d'accéder à nouveau aux espaces de rencontre et d'échanges, dont ceux du grand monde de la culture.

Une autre conséquence de cette crise sanitaire est moins connue du grand public et concerne le coût de certaines constructions. Le prix de plusieurs matériaux comme l'acier connaît une forte augmentation depuis quelques temps et entraîne un surcoût important dans le secteur du bâtiment. De plus, la mise en œuvre des mesures sanitaires majore également les prestations des entreprises et ces phénomènes conjugués ont pour conséquence une nette augmentation des dépenses de construction.

C'est le cas pour le projet de nouveaux vestiaires de football à Velanne, et nous avons dû renoncer lors du conseil municipal du 26 mars à l'actuel projet en raison de son coût trop élevé. Je crois utile, très utile même, de revenir sur les investissements que nous engageons pour notre club de football. Comme je l'ai déjà écrit, la municipalité considère que le village de Velanne compte trois principaux cœurs : son école, son restaurant communal « le 1884 », et son club de football, le FCV. Bien entendu, d'autres structures associatives contribuent grandement au dynamisme de Velanne, mais c'est sans conteste le FCV qui rassemble le plus un large public autour de notre stade les dimanches après-midi, une grande partie de l'année

En ce qui concerne l'école « Rose Valland », nul ne contestera son importance vitale pour notre village et nous investissons encore cette année pour nos écoliers avec le soutien très important du département à hauteur de 60% du montant hors taxe, et du Pays Voironnais à travers son fonds de concours aux petites communes pour 20% du total hors taxe.

Je ne pense pas non plus que l'existence du 1884 puisse être remise en question. Sachez sur ce point que nous avons mis fin à notre convention de location gérance avec la société Habanera, d'un commun accord avec ses gérants, Hélène Foti et Stéphane Robert-Quatre.

Sachez également que nous avons eu la visite récemment de véritables professionnels de la restauration et qu'ils ont été impressionnés par la qualité des équipements de la cuisine, par les locaux et par le cadre environnant. Nul doute donc que nous pourrions retrouver dans quelques mois de nouveaux gérants et la haute qualité que nous avons connu, notamment du temps de Delphine Fiette. Deux questions se posent aujourd'hui : quel est le meilleur moment pour lancer un nouvel appel à candidature et doit-on conserver le mode de location gérance ? On peut en ajouter une qui est même la première que nous devons poser sur la table du débat : qu'attendons-nous du 1884 ? Faut-il se limiter à l'espérance d'un bon restaurant ? Ne faut-il pas élargir cette espérance à d'autres formes d'animation et si oui lesquelles et sous quelles formes ?

J'en reviens au club de football de Velanne, le très connu FCV et pour lequel les investissements peuvent faire débat, y compris au sein du conseil municipal. Premièrement, ce club rayonne bien au-delà de Velanne et on compte de nombreux adhérents d'autres communes. De fait, on mesure bien à travers ces adhésions que le FCV est un club très dynamique et qu'il participe donc grandement à la renommée de notre village, d'où le « statut » de troisième cœur de Velanne.

Ceci étant, le niveau de jeu du club fait que le district impose à la commune la mise aux normes des installations sportives pour pouvoir conserver l'homologation des matches. Ne pas les mettre aux normes entrainerait la perte de cette homologation et donc le retrait du FCV de la compétition. Vous imaginez bien que notre club de football ne pourrait survivre à cette perte d'homologation.

Cette mise aux normes comporte deux volets : l'agrandissement du terrain et la construction de nouveaux vestiaires. Pour le terrain, vous avez constaté que les travaux sont achevés et nous avons désormais une aire de jeu plus grande, plane, et plus sécurisée. C'est même un beau terrain.

Il reste donc à construire les deux vestiaires et nous les construirons. Par ailleurs, la crise sanitaire nous montre la pesanteur de l'isolement et révèle le besoin d'accéder à des espaces de rencontre, pour échanger, bouger, créer, se sentir utile et reconnu, et donc pour être en lien.

Ce constat a amené la municipalité à engager une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins et concourir ainsi à conserver et même améliorer l'attractivité de notre village.

C'est bien sûr vers le secteur associatif que nous devons nous tourner en priorité pour atteindre cet objectif de renforcement de l'attractivité de Velanne, et nous envisageons de créer une nouvelle salle associative, en lieu et place de l'actuelle située à l'étage du restaurant communal, celle-ci pouvant devenir à moindre coût un logement locatif productif de revenus.

Nous consultons actuellement plusieurs architectes sur ce projet de pôle associatif qui se situerait en prolongement de la salle des fêtes et qui comporterait cette nouvelle salle et les vestiaires, ces équipements étant mis à disposition de toutes les associations, ou étant loués pour des manifestations privées comme l'est la salle des fêtes.

Ce nouveau projet est je crois d'une grande importance pour notre village car il permet de nous donner les moyens de mieux nous rencontrer et donc de nous connaître.

Denis MOLLIERE

**COMMUNE de VELANNE ; budget primitif voté le 9 avril 2021**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €		
chapitre 11	Charges à caractère général	168 800
chapitre 12	Charges de personnel	84 070
chapitre 23	Virement à la section d'invest.	116 414
chapitre 42	Opérations d'ordre entre sect.	9 820
chapitre 65	Autres charges de gestion cour.	81 710
chapitre 66	Charges financières	6 800
chapitre 14	Fonds de péréquation intercom.	2 500
chapitre 68	Dotations aux provisions	0
<b>TOTAL</b>		<b>470 114</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €		
Article	intitulé	montant
001	Report de 2020	0
1641	Remboursement du capital	238 838
202-2031	Frais d'urbanisme-études	10 000
204182	Travaux sur réseau électrique	52 150
2181-84-88	Achat de mobiliers divers	48 430
2313	Travaux de bâtiments	180 833
2315	Travaux de voirie	278 120
<b>TOTAL</b>		<b>808 371</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €		
chapitre 002	Excédent antérieur reporté	127 127
chapitre 013	Atténuation de charges	0
chapitre 70	Produits des services	16 550
chapitre 73	Impôts et taxes	219 643
chapitre 74	Dotations et participations	96 794
chapitre 75	Autres produits de gestion cour.	10 000
chapitre 77	Produits exceptionnels	0
<b>TOTAL</b>		<b>470 114</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT en €		
Article	intitulé	montant
001	Excédent antérieur de 2020	238 342
21	Excédents de fonctionnement	116 414
10 222	Remboursement TVA 2019	56 747
10 226	Taxe d'aménagement	30 000
1068	Virement du fonctionnement	0
1323	Subventions du Département	88 250
1341	Subventions de l'Etat	77 908
1328	Subventions du Pays Voironnais	128 010
1328	Subventions du SEDI	27 750
1322	Subventions de la Région	35 130
2802	Amortissements divers	9 820
<b>TOTAL</b>		<b>808 371</b>

### HÉRON BLEU



*Photo prise avant le confinement*

L'association de taïchi chuan Now attend avec impatience la possibilité de pouvoir poursuivre les entraînements à la salle des fêtes. Nous attendons comme tout le monde...

Si le beau temps le permet, nous souhaiterions vivement pouvoir nous entraîner à l'extérieur de la salle des fêtes.

Le moment venu, nous attendrons la décision de Monsieur le Maire pour une pratique extérieure, et tout ceci, bien évidemment, conditionné par les décisions du gouvernement.

Avant de se revoir, nous souhaitons à tous et à toutes la prudence et aussi une bonne santé pour chacun et vos entourages.

Vous connaissez le livre de la Comtesse de Ségur : "Après la pluie, le beau temps", alors espérons ensemble.

Rappel des cours en "période normale" :

- Lundi soir de 18h30 à 20 heures
- Mercredi matin de 9 heures à 10 heures.

Pour tous renseignements et inscriptions possibles à tout moment : 06 19 89 44 48

Monique et Yves BLANCHIN

### C.C.A.S. VELANNE

L'année 2021 ne débute pas avec un horizon aussi dégagé que nous l'aurions souhaité mais plutôt dans un contexte encore difficile. Nous vous rappelons que les membres du CCAS restent à votre disposition pour vous apporter aide, soutien et conseils dont vous auriez besoin.

A ce jour, conformément à ce que nous avons annoncé, nous avons pu aider quelques anciens dans leur démarche vaccinale. Pour certains qui étaient inquiets en janvier et février à cause des lenteurs de prises de rendez-vous, un contact téléphonique et quelques précisions ont suffi, et pour d'autres, plus de présence et d'accompagnement aura été suffisant.

La période économique qui s'ouvre est déjà ou sera difficile pour certains. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés. Nous sommes un CCAS qui, malgré ses moyens limités, peut vous apporter une aide d'urgence, vous écouter et voir avec vous des possibilités d'accompagnement local.

Tél : 04 76 07 61 15 (Mairie) ou 06 82 61 70 86 (M. Martinetto)

## DEUX PROJETS CULTURELS D'ENVERGURE EN VALDAINE

Un temps artistique fort qui permettra de voir l'ensemble des ateliers réalisés en amont dans toutes sortes de structures des 6 communes de la Valdaine.

Des spectacles de qualité animeront également les rues de Velanne !

**Venez nombreux !** (selon les restrictions sanitaires du moment)

La Compagnie NAÛM présente

PERFORMANCES  
SPECTACLES VIVANTS  
INSTALLATIONS  
CONCERTS

**Fête  
comme  
chez vous !**

Tout public  
Entrée libre  
En extérieur

**26 & 27 juin — Velanne**

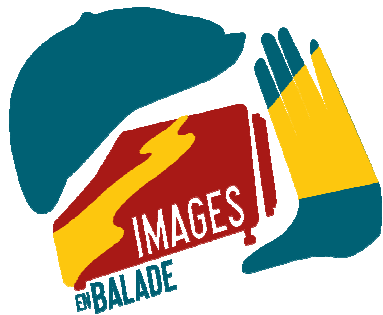
Au programme du festival, cette année sur Velanne, des coups de théâtre, des pas de danse et des notes de musique !

Et de partout, en préliminaire, des répétitions (avec les habitants, les associations, les écoles), une expo qui vadrouille de village en village et des artistes invités disséminés dans toute la Valdaine !

Pour le programme complet, le vernissage de l'expo et le lancement de *Fête Comme Chez Vous* :

**Rdv à St Geoire  
le 29 mai  
de 16h à 19h  
Place de l'église (André Chaize)**

Mêlez vous de ce qui nous regarde en suivant notre facebook  
ou sur [www.naum.fr/festival](http://www.naum.fr/festival)



## IMAGES EN BALADE

Le festival de ciné qui  
met le nez dehors  
s'invite à VELANNE  
le 24 juillet !

Du 21 au 31 juillet, le festival proposera  
sur 8 communes des bassins de la Valdaine  
et du Tour du Lac des séances de cinéma  
originales et festives pour voir des films ensemble et en plein air.



Le 24 juillet, *Images en Balade* s'installe à Velanne dès 18h devant et  
dans la cour de l'école !



- Vous y trouverez des ateliers pour manipuler les images et découvrir les secrets du cinéma : *effets spéciaux, table mashup, jeux optiques...*

- Les **Z'animos supersonics** envahiront la place...

- Notre **Cinébus** proposera des programmes courts autour du *mashup* : l'art de détourner et mélanger, souvent avec humour, plusieurs films

A 20h45 et 22h00, départs des *balades en images* !

Les *balades en images* sont des déambulations dans la commune ponctuées de 3 projections de court-métrages.

**Durée** : 1 heure environ, en compagnie d'un-e guide forcément décalé-e qui animera ces promenades nocturnes !

**Au programme** : le tragique destin des crabes de l'estuaire de la Gironde qui ne peuvent pas changer de direction, l'équilibre très précaire d'une maison logée sur le toit du monde et une célèbre chanson... De Robert Charlebois !

**Sur place** : buvette et restauration (selon l'évolution de la situation sanitaire)  
Pour en savoir plus et se tenir au courant du festival **Images en Balade** :

**Facebook** : <https://www.facebook.com/imagesenbalade>

**Internet** : <http://imagesenbalade.com>



## GRAIN D'PHONIE

GRAIN D'PHONIE scrute les décisions de la Ministre de la culture au sujet du chant choral dans l'espoir de pouvoir vous faire vivre des petits moments d'évasion au milieu de nos chansons. Par visio nous continuons à répéter, certes ce n'est pas facile du tout mais il en est de même pour nous tous.

Nous avons hâte et gardons l'espoir de pouvoir reprendre le plus tôt possible, toujours avec les règles sanitaires.

Nous nous sommes équipées de masques" spécial chant ". Dès que nous pourrons reprendre en présentiel nous vous en informerons.

A très bientôt en chansons, restons bien prudents et prenez bien soin de vous.

## SOU DES ECOLES

Chers Velannois, Velannoise,

Suite à l'évolution de la crise sanitaire, nous avons été contraints d'annuler la vente de paëlla initialement prévue le 2 mai. Nous espérons pouvoir vous retrouver lors de la kermesse qui devrait avoir lieu le samedi 26 juin.

Bien amicalement

Les membres du sou des écoles

## **LOGEMENT LOCATIF**

### **Logement à louer à l'ancienne cure près de l'église**

Ce logement, géré anciennement par l'OPAC 38 et désormais par Alpes Isère Habitat, est un T3 de 65 m<sup>2</sup> situé à l'ancienne cure. Loyer mensuel hors charges de 388 € ; charges de 78 € soit un total de 466 €. Chauffage individuel au gaz propane.

Ce logement est soumis à conditions de ressources.

Pour tout renseignement contacter Alpes Isère Habitat au 04 76 20 50 50

## **ELECTIONS 2021 - INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE**

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021

Quand s'inscrire ?

Pour pouvoir voter lors de ces élections il suffit de s'inscrire sur la liste électorale au plus tard le **vendredi 14 mai 2021**.

**A cet effet, une dernière permanence sera assurée le vendredi 14 mai de 16 h à 18 h.**

Comment s'inscrire ?

- En mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat
- En ligne en utilisant le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales accessible avec un compte service-public.fr ou via *France Connect*, à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.
- Par courrier, ou par mail à l'adresse suivante : [mairie@velanne.fr](mailto:mairie@velanne.fr)

### **Pièces justificatives :**

Formulaire [Cerfa n°12669](#) de demande d'inscription

Photocopie d'un [justificatif d'identité](#)

Photocopie d'un [justificatif de domicile](#) de moins de six mois

## SERVICE POINT LECTURE DE VELANNE LE COIN DES LECTEURS

*Vous avez aimé un livre ? Présentez-le !*

*Un grand merci à Estelle d'inaugurer cette rubrique !*

**Nous rêvions juste de liberté, Henri Loevenbruck**

---

« Nous avons vingt ans et nous rêvions juste de liberté » est la première phrase de ce roman, ou plutôt des carnets car le roman nous place en tant que lecteurs des carnets personnels d'Hugo, notre personnage principal. Au début du récit, nous allons le rencontrer lors d'une passe difficile de sa vie. Il a 16 ans et change de lycée où il va rencontrer Freddy, Alex et Oscar avec qui il va faire les quatre cents coups à Providence.

En quelques mots, dans ce roman, on parle d'amitié, de misère, de loyauté et d'aventures. On partage avec cette petite bande le goût de la moto, de la liberté et de la fraternité qu'ils n'ont jamais eu auparavant. Plus on dévore les pages et plus nous avalons les kilomètres et les problèmes, auxquels cette bande fait face comme elle peut.

Ce que je peux vous garantir, c'est que si vous accrochez, cette histoire vous fera voir les choses autrement car vous allez suivre quatre compagnons de route débridés.

**Les oubliés du dimanche, Valérie PERRIN**

---

Après avoir publié « Changer l'eau des fleurs », Valérie PERRIN signe son second succès littéraire.

Dans cette histoire, nous allons suivre deux personnages au mental d'acier : Justine une jeune aide-soignante presque passionnée par les personnes âgées et Hélène, une retraitée qui apporte beaucoup de réconfort à Justine.

Nous allons suivre l'histoire de ces deux femmes qui ont chacune un parcours poignant et semé d'embûches à vous faire découvrir. Tandis que l'une a perdu ses parents dans un accident de voiture aux circonstances étranges, la seconde évoque son histoire avec, entre autres, son grand amour sur un fond de seconde guerre mondiale.

Attention, après avoir commencé ce roman, vous voudrez forcément savoir ce qu'il va arriver à nos personnages et vous risquez de vous y attacher !



## DIVERS

### SECURITE

Nous vous rappelons qu'un DEA (Défibrillateur Externe Automatique) est à votre disposition dans 1 boîtier vert, en cas de besoin à côté de la porte d'entrée principale de la salle des fêtes.

Sachant que les premières minutes sont primordiales, vous êtes le premier maillon de la chaîne des secours.

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie ou Police : 17

### CIMETIERE

Une nouvelle plaque sur laquelle sont inscrits les noms des velannois morts pour la France a été posée sur le monument qui a été lui-même rénové.

Suite à la réorganisation du tri des déchets au sein du Pays vironnais, il sera mis début mai à votre disposition :

- 1 container jaune pour : fleurs artificielles, petit carton, papier, pots plastiques vides, coupelles plastiques,
- 1 container dit résiduel (gris) : porcelaines, céramiques, pots en terre cuite,
- 1 espace au sol pour les végétaux.
- Les ordures ménagères dont INTERDITES à cet emplacement

Merci de respecter le tri afin de faciliter la tâche de l'entreprise en charge de l'entretien de ce local poubelles.

## NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral tous les travaux réalisés à l'aide d'engins pouvant causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables	8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 30
Samedi	9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Dimanche - Jours fériés	10 00 à 12 h 00

**L'après-midi du dimanche et des jours fériés, toute utilisation d'un engin bruyant est interdite**

## INTERDICTION BRULAGE DES VEGETAUX

Point portant sur la réglementation du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des déchets végétaux, en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Isère.

L'arrêté N° 2013-322-0020 de la direction départementale des territoires, service environnement, stipule que le brûlage des déchets végétaux est interdit en tout temps sur l'ensemble du département, en application des dispositions du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental.

### Exclusions à cet arrêté :

Dans cet arrêté il est bien noté que les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage prescrites par le code forestier, ne relèvent pas du présent arrêté.

Une dérogation est également accordée, pour des raisons sanitaires, lorsqu'il s'agit de lutter contre les organismes nuisibles réglementés au titre de l'article L251-3 du code Rural.

Par contre toutes les opérations de brûlage l'air libre sont interdites dans les communes lorsque le Préfet déclenche le niveau d'alerte du dispositif régional de prévention de la pollution de l'air.

Enfin toute personne autorisée à brûler doit respecter l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu No 89-3226 du 13/07/1989 en vigueur.

L'arrêté N° 2013-322-0020 est affiché dans son intégralité en Mairie.

L'Adjoint à l'urbanisme  
Bernard de Montfalcon

## COMITE CITOYEN

L'allègement des mesures sanitaires nous permettant de nous réunir un peu plus facilement, nous souhaitons relancer la mise en place du comité citoyen de Velanne.

Une première réunion a eu lieu le 09/11/20, présentant le fonctionnement du comité citoyen et les principaux projets que le Conseil Municipal propose. Une seconde réunion le 02/11/20 avait permis de rencontrer des membres de comités citoyens de Biliou et de Charavines venus faire part de leurs expériences aux Velannois intéressés.

Le conseil Municipal avait proposé une liste de projets sur lesquels le Comité Citoyen pourrait travailler, cette liste n'étant pas exhaustive puisque le Comité citoyen peut travailler sur les sujets de son choix. Une nouvelle réunion vous est proposée en Mairie de Velanne le **vendredi 28 mai à 18h00** pour mettre en place ce comité citoyen après cette parenthèse sanitaire et engager la réflexion sur les sujets déjà abordés que sont l'éclairage public, la cartographie et la remise en état des itinéraires de promenade, le projet d'aménagement de la zone proche du marais du Bourg, la construction d'un four banal en pisé...

Nous rappelons que ce Comité Citoyen est composé de Velannois volontaires et motivés et que tous les habitants intéressés sont donc invités à participer à cette troisième réunion. Nous ferons un petit résumé des informations délivrées lors des premières réunions afin que tous les participants puissent s'impliquer.